



COMMUNE DE PORT-LOUIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Participation au dispositif de distribution de petit-déjeuner dans les écoles au niveau élémentaire

Délibération N°PLV 22-03-16

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 19 mars 2022. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

22 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épouse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	M. LAUJIN Dominique
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue
M. THOMET Olivier	Mme DERBY épouse VALA Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	Mme MEKEL Alexina	Mme INAMO Tania
M. MARIE-CLAIRE Jacques		

7 élus étaient absents :

Mme ROQUES Yvelise	Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise	Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique
M. du ARTHEIN Victor	Mme MALBOROUGT Reinette	M. EDWIGE Charly
M. TOLA Michel		

6 élus étaient représentés :

- Mme ROQUES Yvelise représentée par M. MOUNSAMY Olivier
- Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise représentée par M. CERCI Bernard
- Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique représentée par Mme. LOSANGE Lucette
- M. ARTHEIN Victor représentée par M. MARIE-CLAIRE Jacques
- Mme MALBOROUGT Reinette représentée Mme MEKEL Alexina
- M. TOLA Michel représenté par Mme INAMO Tania

Madame SINNAN-RAGAVA Jany donne lecture de l'exposé du Maire et explique que :

Dans le cadre du programme national de « Lutte contre la pauvreté » l'éducation nationale a pour mission de mettre en place la distribution de petit-déjeuner dans les écoles élémentaires de l'académie Guadeloupe. Pour se faire chaque commune intéressée doit signer une convention signifiant les responsabilités de chaque partie.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Lutter contre les inégalités sociales ;
- Equilibrer les chances de réussite des enfants ;
- Apprendre aux enfants le bon comportement alimentaire.

Partenaire de l'Education nationale depuis l'année 2019, la commune de Port-Louis offre gratuitement un petit déjeuner équilibré par semaine à tous les élèves de la maternelle et du primaire. Ainsi, en 2021, nous avons servi 5057 petits déjeuners sur les 4 écoles.

Par ailleurs, l'école Robert NARAYANAN a participé au concours national : « Trophées du petit-déjeuner en milieu scolaire », pour lequel l'école a été primée.

Avec ce projet le partenariat touche également les entreprises et les producteurs locaux (boulangerie, agriculteurs, etc.).

Pour autant en 2021, le projet s'est déroulé sans que la convention soit conclue entre les deux parties. Désormais reçue du rectorat, il convient de la signer afin de bénéficier des financements obtenus.

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt et les bienfaits du projet ;

Considérant qu'il convient de conventionner au titre de l'année 2021 écoulée tout comme au titre de l'année 2022

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents et représentés, décide :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives au projet de distribution de petit-déjeuner pour 2021 et 2022.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 25 mars 2022

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT



Publiée le : 25/03/2022

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.